

Conditions de remboursement de l'opération promotionnelle : Offre Colis 5+1 Mégaroulettes – Novembre 2025

Nature de l'opération

HARIBO met en place un avantage promotionnel pour ses clients professionnels. Cet avantage prend la forme d'un remboursement effectué directement auprès du professionnel dans le respect des conditions établies par HARIBO. Opération valable pour l'achat de ce lot entre le 01/11/2025 et le 30/11/2025 inclus.

Conditions et déroulement de l'opération

Pour l'achat d'un Lot Colis 5+1 Méga Roulettes entre le 01/11/2025 et le 30/11/2025 inclus, le client bénéficie d'un remboursement de 15€ TTC. Le client doit se rendre sur le site www.haribopro.com jusqu'au 01/01/2026 23h59'59'', et remplir intégralement la demande de remboursement avec la facture fournie par le grossiste suite à l'achat du lot.

Après vérification de la conformité de la demande de remboursement, Sogec by HighCo effectuera un virement bancaire sous quatre (4) semaines. HARIBO se réserve le droit de ne pas attribuer le remboursement si la demande est incomplète et/ou s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelques formes que ce soit dans le cadre de la participation à l'opération.

Offre limitée à une demande par point de vente (même raison sociale, même adresse)

Offre limitée aux 150 premières participations sur la durée de l'offre.

Liste des produits concernés par l'opération

Lot Colis 5+1 MEGAROULETTES EAN : 3 10322106308 7

Responsabilité

HARIBO ne pourra pas être tenue responsable en cas de non-remboursement suite à une erreur dans la transmission par le client de ses coordonnées bancaires. La facture est la seule preuve valable, la perte de cette dernière ou sa non-transmission empêchera tout remboursement.

Données personnelles

Les données à caractère personnel concernant les Participants sont traitées pour la gestion de l'opération comprenant le traitement des Participations, les opérations de contrôle et de validation de la Participation ainsi que le remboursement. La base légale du traitement est l'exécution du contrat entre le Participant et la Société Organisatrice.

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées en conformité avec la réglementation applicable sur la protection des données personnelles, notamment la Loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016.

Ces données sont destinées à HARIBO, responsable de traitement et à son prestataire, SOGEC agissant pour le compte de la Société Organisatrice en tant que sous-traitant pour le traitement des données personnelles.

L'utilisation éventuelle des données personnelles dans un but promotionnel (envoi de communications ou offres marketing) sera soumise à un accord spécifique des Participants.

Le Participant est informé qu'il dispose de droits d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données à caractère personnel le concernant. Il peut également s'opposer au traitement ou en demander sa limitation. Enfin, le Participant dispose de la faculté de définir et de communiquer des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après son décès. Ces droits peuvent être exercés, à tout moment et gratuitement, sur demande écrite à l'adresse suivante : protectiondesdonnees@haribo.com. En cas de litige non résolu directement avec le Responsable de Traitement concernant le traitement de ses données personnelles ou l'exercice de ses droits, le Participant dispose également d'un droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, à savoir la CNIL.

Les données du Participant sont conservées jusqu'à ce qu'il les supprime. Le participant peut à tout moment supprimé son compte, les données sont conservées mais anonymisées. Il est toutefois précisé que la conservation des données relatives aux moyens de paiement et aux transactions RIB/IBAN est conditionnée à l'obtention du consentement du Participant. En l'absence de consentement, les données relatives aux moyens de paiement et aux transactions RIB/IBAN seront conservées uniquement le temps de la gestion de l'opération et l'attribution du remboursement. Les données personnelles peuvent être transmises à d'autres pays de l'Union Européenne où les locaux, ou bien les serveurs de HARIBO, ou de l'un de ses fournisseurs, sont situés. HARIBO peut être amené à transférer vos données dans un pays situé en dehors de l'Union Européenne. En pareil cas, HARIBO s'assurera que les traitements mis en œuvre respectent un niveau de protection des données personnelles correspondant à celui exigé par la réglementation.

Dans la mesure où les données collectées concernant les Participants sont indispensables à la prise en compte des Participations, à la gestion de l'opération et l'attribution du remboursement, le Participant est informé que le refus de communiquer ces données ou l'exercice de son droit de retrait du consentement ou d'effacement des données avant la fin de l'opération entraîne l'impossibilité de valider sa Participation, ou le cas échéant, l'annulation de sa Participation.

Réclamations

Pour tout complément d'information et le suivi de son dossier, le client peut contacter le Service Consommateur Sogec Gestion au 01 69 79 25 54, du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30, ou par mail à l'adresse mail suivante : service-consommateur@sogec-marketing.fr.

Toute demande de réclamation ne pourra se faire après le 15/02/2026 à 23h59'59"

Extrait de règlement

Pour obtenir le remboursement d'une somme forfaitaire de 15€ pour l'achat d'un colis 5+1 mégaroulettes, achetez ce lot porteur de l'offre entre le 01/11/2025 et le 30/11/2025 (date d'achat) et connectez-vous ou enregistrez-vous sur le site internet www.haribopro.com. Complétez intégralement la demande de remboursement entre le 01/11/2025 au 01/01/2026 23h59'59" avec votre facture fournie par votre grossiste suite à l'achat du lot. Après vérification que votre demande soit conforme, vous recevrez votre virement bancaire sous quatre (4) semaines. Offre limitée à 1 demande de remboursement par point de vente (même raison sociale, même adresse) et aux 150 premières participations. HARIBO se réserve le droit de ne pas attribuer le remboursement si la demande est incomplète et/ou s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelques formes que ce soit dans le cadre de la participation à l'opération.